



Comprendre votre nouvelle facture en toute simplicité

Parce qu'il est important pour nous de vous aider à toujours mieux maîtriser vos dépenses d'énergie, nous avons fait évoluer votre facture afin de vous donner accès à toutes les informations utiles en un clin d'œil. Petite visite guidée de votre nouvelle facture.

1 **VOTRE FACTURE DU 10/02/20 N°**
Votre facture annuelle comprend le montant dû pour la période échue. Elle tient compte des mensualités déjà réglées et vous indique, par différence, le montant restant à payer ou qui vous sera remboursé.
ZSJBILL5025106901120201375920

Référence client :
Numéro Compte de Contrat :
Lieu de consommation :

Détail de votre contrat en p.3

2 **Pourquoi reste-t-il un montant à régler ?**
Nous avons estimé le 09/08/18 votre consommation en Gaz à 12050 kWh pour l'année. Sur la période échue, vous avez finalement consommé 15658 kWh en Gaz.

3

Gaz naturel 15658 kWh - Cette consommation repose sur les index relevés par le Distributeur.	+ 1 072,43 €
Total TTC des éléments facturés Dont Total hors TVA (820,31 €) Dont Total TVA (152,12 €)	= 1 072,43 €
Prélèvements déjà effectués pour le Gaz naturel	- 804,54 €
Montant TTC de la facture échue au 24 février 2020	= 267,89 €
Montant Total TTC (PRÉLEVE LE 24/02/20)	267,89 €

4 **Votre prochain échéancier**
Vous serez prélevé de 153,43 € le 20 de chaque mois.
Prochain relevé de compteur Gaz par un technicien
autour du 06 août 2020 (Détail p.2)

5 **VOTRE MODE DE PAIEMENT**
Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé sur le compte.
Retrouvez vos coordonnées bancaires p.3.

6 **Pour vous repérer et mieux gérer**
L'évolution de votre consommation Gaz (en kWh):
10666 (De août 2016 à août 2017)
12061 (De août 2017 à août 2018)
15658 (De août 2018 à août 2019)

7 **Faites des économies d'énergie en maîtrisant votre consommation**
Suivez votre consommation au plus près sur votre Espace Client avec **Ma conso** (inclus dans votre offre).
En équipant votre système de chauffage d'un régulateur thermique, vous pouvez réaliser entre 10% et 25% d'économie sur votre facture.
Avec la **Facture en Ligne**, vos factures sont disponibles 5 ans sur votre Espace Client. Vous pouvez les consulter et les imprimer comme justificatif de domicile.

1 Informations concernant votre facture.

Vous savez immédiatement s'il s'agit d'une facture annuelle, bimestrielle, de souscription ou de résiliation.

2 Message explicatif.

Cette bulle verte apparaît lorsque nous souhaitons vous apporter quelques éléments de compréhension sur votre facture en fonction de votre situation.

3 Montant de ce que vous devez payer

précisant la consommation facturée, les services et prestations et éventuellement les paiements déjà effectués.

4 Prochaines étapes.

Ce bloc vous indique la date du prochain relevé de compteur ou la prochaine échéance.

5 Rappel du mode de paiement

que vous avez choisi.

6 Historique de vos consommations.

Instantanément vous visualisez ce que vous avez consommé les mois précédents.

7 Quelques conseils.

C'est ici que vous trouverez quelques conseils pour maîtriser votre consommation. Si vous avez un contrat d'électricité et de gaz naturel (ou une offre duale) avec ENGIE, ce module se trouvera sur les pages suivantes, afin d'afficher le bloc 6 «historique de vos consommations» pour les 2 énergies.



VOTRE FACTURE EN DETAIL

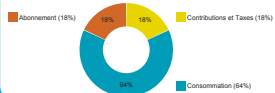
Document à conserver 5 ans Page 2/3

Les événements Gaz sur votre période facturée

► Votre consommation repose sur les index relevés par le Distributeur.

Pour aller plus loin : facture.particuliers.engie.fr

Ce que vous payez en Gaz



GAZ NATUREL									
Abonnement	Abonnement du 07/10/18 au 06/10/19 sur la base de 15,386 HT par mois							186,85	5,5
Total Abonnement								186,85	197,13
Consommation	du 09/08/18 au 06/08/19 compteur n° 824	14892 relevé	16352 relevé	1460	10,73	15658	0,03626	567,759	20,0
Total Consommation								567,76	681,31
Contributions et taxes liées à l'énergie ¹¹	Contribution Tarifaire Adossée							33,39	5,5
	Taxe Intérieure de Consommation sur le gaz naturel					15658	0,00845	132,31	20,0
Total Contributions et taxes								165,70	194,00
TOTAL GAZ NATUREL TTC									1 072,43 €
Total des éléments facturés								920,31	12,11
Déduction des prélèvements effectués									140,01
TOTAL DE VOTRE FACTURE									267,89 €

Vos Contacts Utiles

Votre Service Clients Engie

Accédez à votre espace client 24h/24 - 7j/7
particuliers.engie.fr

Accédez depuis votre application mobile

Du lundi au samedi: 8H-21H. Le dimanche 10H-18H

ENGIE, TSA 87494, 76934 ROUEN CEDEX 09

Urgence Dépannage 24h/24

Urgence sécurité Gaz GRDF

0 800 473 333

Dépannage Electricité Enedis

N° Cristal 0 972 675 074

Vos services gratuits à activer

Votre Espace Client : Rendez-vous dans votre Espace Client pour retrouver vos duplicatas de factures, vos consommations et bien plus !

Vos services gratuits actifs

Facture en ligne

Vos prochaines échéances

Prochain relevé de compteur Gaz par un technicien autour du 06 août 2020

Prochaine facture autour du 06 août 2020

Pour votre prochaine facture, le compteur sera relevé par le technicien du Distributeur : pour avoir la garantie d'être facturé au plus près de vos consommations réelles, il doit accéder au compteur au moins une fois par an.

8 Infos clés de la période. Et si vous souhaitez en savoir plus il vous suffit de vous rendre sur l'adresse internet indiquée.

9 Répartition du montant de votre facture. Ce tableau vous permet d'identifier immédiatement et en détail la part dédiée à votre abonnement, à votre consommation et aux taxes composant votre facture.

10 Coordonnées importantes. Un doute, une question, une urgence, vous disposez de tous les numéros et adresses utiles.

VOTRE FACTURE EN DETAIL

Document à conserver 5 ans Page 3/3

Votre contrat d'énergie avec Engie

Gaz Fixe 2 ans (prix de marché)

Date d'effet : 01/11/19 - Date d'échéance : 31/10/21

Consommation Annuelle de Référence en kWh (CAR) : 10574

Point de comptage et d'estimation :

Vos coordonnées bancaires

Titulaire du compte :

Identifiant Créancier SEPA :

Référence Unique du Mandat :

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé sur le compte dont les références apparaissent ci-contre.

Pour tout contact ou réclamation sur ce mode de paiement, la modification ou la révocation du mandat, vous pouvez contacter notre service clients.

Vous pouvez également changer vos coordonnées depuis votre espace client, rubrique « mon profil » - particuliers.engie.fr

Récapitulatif des montants facturés sur la dernière année

Eléments liés au Gaz	
du 09/08/2018 au 06/08/2019	
Abonnement	186,85 €
Consommation	681,76 €
Contributions et taxes	184,79 €
TVA	160,15 €

Total TTC 1 072,43 €

Ce texte vous définit les termes techniques et vous assure que les éléments de la facture soient bien compréhensibles.

¹¹ Coefficient de conversion : à quel sert-il ?

Le compteur mesure le volume de Gaz naturel (en m³) qui vous a été livré. Cependant l'énergie contenue dans 1 m³ de Gaz naturel varie en fonction de la composition du Gaz naturel et de l'état de votre compteur. Il est fourni par le Distributeur et permet de calculer le nombre de kWh (ou une valeur approchée) comme suit : Nombre de m³ x coefficient de conversion = nombre de kWh. Il peut être calculé par le Fournisseur pour les consommations immédiates, en cas de répartition des consommations par période due à un changement de prix au cours de la période de facturation, sur la base des informations communiquées par le Distributeur pour cette période.

¹² Abonnement : comment est calculé son prix ?

Ce prix mensuel est calculé à partir de votre abonnement annuel sur la base d'un mois de 30 jours et annulé du centime d'euro le plus proche. L'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours de la période. Exemple : sur la base d'un abonnement de 180 EUR HT/an vous paierez en janvier (31 jours) 180 EUR HT x 31/365 = 15,14 EUR HT.

¹³ Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TCIN) : Collectée par les Fournisseurs de gaz naturel sous le contrôle de l'Etat, cette taxe est ajoutée au prix de vente du gaz naturel par le Distributeur.

Le montant de cette taxe est obtenu par division du montant PCS (Prix Unifié de Vente) par un coefficient égal de 1,11 donnant ainsi le PCS (Prix Unifié de Vente) applicable au Gaz.

Informations et Droits

Informations

Retrouvez toutes les informations sur nos tarifs et nos services d'économies d'énergie sur particuliers.engie.fr

Réclamation ou litige

En cas de réclamation, vous pouvez contacter votre Service Clients par téléphone (Numéro Cristal : 0 969 324 324 - appel non surtaxé).

Via votre espace client particuliers.engie.fr ou par courrier (ENGIE Service Clients TSA 87494 - 76934 ROUEN Cedex 09).

Si les voies de recours internes ont été épuisées, vous pouvez soumettre le différend au Médiateur du Groupe ENGIE, soit par internet www.mediateur-engie.com/contact, soit par simple lettre à ENGIE - COURRIER DU MEDiateur, TSA 27601 - 59973 TOURCOING CEDEX.

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n° 59252 75443 PARIS Cedex 09 ou www.engie-mediateur.fr.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.engie-info.fr ou 0 800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

ENGIE - S.A. au capital de 2 435 285 011 € - 542 107 651 Nanterre - Siège social 1, place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie - Service Clients, TSA 87494, 76934 Rouen Cedex 09 - Juin 2021 - Fove - Réf. Insert-facture: I001N1-OM.

particuliers.engie.fr